



Demande de prix - MAR20002-10198

Marché de travaux relatif à la construction et à l'installation de 06 abris scolaires au niveau de la commune de Dir El Ksiba

Code Navision : **MAR2000211**

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 07 avril 2025

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de travaux relatif à la construction et à l'installation de 06 abris scolaires au niveau de la commune de Dir El Ksiba	
REFERENCES ENABEL	MAR20002-10198

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Chafik SAADLI
FONCTION :	Acheteur Public
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 07 avril 2025.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le +212 (661500686) pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'identification complétée ; • Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle ; • Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; • Déclaration d'intégrité ; • Formulaire d'offre de prix complété et signé ; • Fiche signalétique financière.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	<p>Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les travaux, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <p>1° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;</p>

	<p>2° tous les travaux et fournitures tels que étaçonnages, blindages et épaissements, nécessaires pour empêcher les éboulements de terre et autres dégradations et pour y remédier le cas échéant;</p> <p>3° la parfaite conservation, le déplacement et la remise en place éventuels des câbles et canalisations qui pourraient être rencontrés dans les fouilles, terrassements ou dragages, pour autant que ces prestations ne soient pas légalement à la charge des propriétaires de ces câbles et canalisations;</p> <p>4° l'enlèvement, dans les limites des fouilles, terrassements ou dragages éventuellement nécessaires à l'exécution de l'ouvrage :</p> <p>a) de terres, vases et graviers, pierres, moellons, enrochements de toute nature, débris de maçonneries, gazons, plantations, buissons, souches, racines, taillis, décombres et déchets;</p> <p>b) de tout élément rocheux quel que soit son volume lorsque les documents du marché mentionnent que les terrassements, fouilles et dragages sont exécutés en terrain réputé rocheux, et à défaut de cette mention, de tout élément rocheux, de tout massif de maçonnerie ou de béton dont le volume d'un seul tenant n'excède pas un demi-mètre cube;</p> <p>5° le transport et l'évacuation des produits de déblai, soit en dehors du domaine du pouvoir adjudicateur, soit aux lieux de emploi dans l'étendue des chantiers, soit aux lieux de dépôt prévus, suivant les prescriptions des documents du marché;</p> <p>6° tous frais généraux, frais accessoires et frais d'entretien pendant l'exécution et le délai de garantie.</p> <p>7° les droits de douane et d'accise ;</p> <p>8° Les frais d'installation et de réception.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Yaakoub Essadek Farhat
FONCTION :	Animateur Territorial
E-MAIL :	yaakoubessadek.farhat@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les travaux relatifs à ce marché seront exécutés dans les douars de la commune de Dir El Ksiba.

	Les abris seront installés aux emplacements suivants : devant le Lycée d'Ighrem Laalam, à Ousafrou (devant l'école), à Taghzout (devant l'école), à Ait Yaaqoub, à Imhiouach et à Tihouna.
Durée/ Période d'exécution	Les travaux démarreront en principe au cours du mois d'avril 2025. Le délai d'exécution est de maximum un mois.

4 Prescriptions techniques

Construction et Installation de 06 Abris Scolaires au niveau de la Commune de Dir El Ksiba

1- Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet "Abris Scolaires Participatifs à Dir El Ksiba", co-créé par la commune de Dir El Ksiba et l'Association Tafatouyte Ait Yakoub pour le Développement et la Solidarité, cette initiative s'inscrit parmi les actions soutenues par le projet Tadafor, Composante 2 du Programme d'Appui à la Participation Citoyenne, mis en œuvre par Enabel et financé par l'Union Européenne, visant à renforcer l'engagement des citoyens.

Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation et les conditions d'attente des élèves dans la commune de Dir El Ksiba grâce à la co-construction d'abris destinés au transport scolaire. L'initiative repose sur une approche participative, impliquant activement les étudiants, les citoyens et les organisations de la société civile.

Ces abris sont le fruit de deux forums citoyens au cours desquels les participants ont identifié les zones d'installation, choisi les matériaux les plus adaptés et défini le design des infrastructures.

2- Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal de ce marché est la fourniture et l'installation de six abris scolaires dans la commune de Dir El Ksiba. Ces infrastructures ont pour but de lutter contre la déperdition scolaire en améliorant les conditions d'attente des élèves et en garantissant un environnement plus accueillant et sécurisé.

Résultats attendus :

6 abris scolaires sont installés de manière adéquate pour répondre aux besoins des élèves ;

Les conditions d'attente des élèves sont nettement améliorées, contribuant ainsi à un meilleur accès à l'éducation et à une diminution des risques liés à l'attente dans des conditions difficiles.

3- Consistance du marché

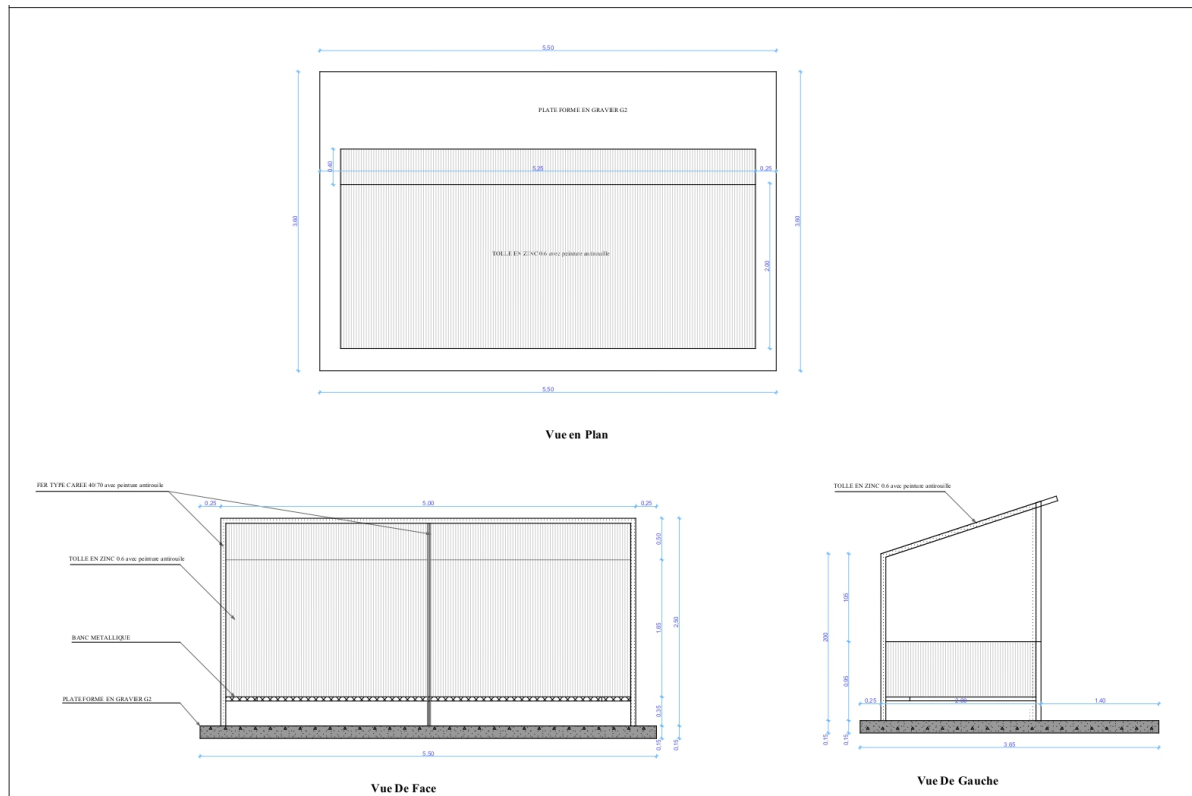
Ce marché de travaux consiste en la « Construction et Installation de 06 Abris Scolaires au niveau de la Commune de Dir El Ksiba ». Le présent marché est en 01 lot.

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Fourniture et pose de fer type carré 40/70/1,6 avec peinture antirouille y compris toutes sujétions	ML	25,00
2	Fourniture et pose des tôles en zinc 0,6 mm avec peinture antirouille y compris toutes sujétions	M2	28,00
3	Fourniture, pose et fixation des vis et supports	F	1,00
4	Fourniture et pose du gravette G2 pour forme y compris compactage	M3	3,00

5	Fourniture et pose banc métallique avec assise en bois (Longueur = 9m ; Largeur 0,43 m ; Hauteur = 0,4 m) y compris toutes sujétions	U	1,00
---	--	---	------

4- Spécifications techniques

- Plan technique des abris



Les abris seront peints en jaune et blanc en harmonie avec la couleur des bus de transport scolaire

5- Modalités et conditions de livraison

- La livraison et l'installation des équipements objet de présent marché doivent être réalisées par les moyens propres de l'entrepreneur.
- Toute livraison et installation des équipements doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés.
- La livraison et l'installation des équipements s'effectuent en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage, les représentants de la commune et du fournisseur.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché et celles effectivement livrées, la livraison et l'installation sont refusées par Enabel le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non-conformes.

- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des équipements refusés, Enabel procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

5 Conditions d'exécution services

Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de travaux passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

Sous-traitance

L'entrepreneur est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'entrepreneur et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

Conformité de l'exécution

Les travaux doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre entrepreneur. Le surcoût éventuel est à charge de l'entrepreneur défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables à l'entrepreneur défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

Réception des prestations

L'entrepreneur fournit exclusivement des travaux qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux prescriptions techniques du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art

et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'entrepreneur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des travaux ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des travaux livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des travaux à réceptionner et en notifier le résultat à l'entrepreneur.

Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie la facture (en un seul exemplaire original) à l'adresse suivante ainsi aux adresses email ci-dessous :

A l'attention de Yaakoub Essadek Farhat , Animateur Territorial et de TOBAJI Fatima Ezzahraa , Contrôleuse de Gestion

yaakoubessadek.farhat@enabel.be, fatimaezzahraa.tobaji@enabel.be

ENABEL, Agence Belge de développement

Programme d'appui à la participation citoyenne

Hay Al Walaa, Secteur 02, Rue 26, Résidence ANOURE, immeuble 03, Appartement 10 & 11, 3ème étage, Sidi Moumen, Casablanca

Seuls les travaux exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû à l'entrepreneur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Assurances

L'entrepreneur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

L'entrepreneur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

Obligation de confidentialité

L'entrepreneur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion de l'entrepreneur de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'entrepreneur et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les travaux ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), l'entrepreneur et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'appropriier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un opérateur visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'entrepreneur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'entrepreneur, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6. Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

1. Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<p>I. DONNÉES PERSONNELLES</p> <p>NOM(S) DE FAMILLE ¹</p> <p>PRÉNOM(S)</p> <p>DATE DE NAISSANCE JJ MM AAAA</p> <p>LIEU DE NAISSANCE PAYS DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)</p> <p>TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE² AUTRE³</p> <p>PAYS ÉMETTEUR</p> <p>NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</p> <p>NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL⁴</p> <p>ADRESSE PRIVÉE</p> <p>PERMANENTE</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE PAYS VILLE</p> <p>RÉGION ⁵</p> <p>TÉLÉPHONE PRIVÉ</p> <p>COURRIEL PRIVÉ</p>	
<p>II. DONNÉES COMMERCIALES</p> <p style="text-align: right;">Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.</p>	
<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p>OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

<p>NOM OFFICIEL⁶</p> <p>NOM COMMERCIAL (si différent)</p> <p>ABRÉVIATION</p> <p>FORME JURIDIQUE</p> <p>TYPE A BUT LUCRATIF</p> <p>D'ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF ONG⁷ OUI NON</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS</p> <p>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</p> <p> JJ MM AAAA</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>ADRESSE DU SIEGE</p> <p>SOCIAL</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE</p> <p>PAYS TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p>			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<p>NOM OFFICIEL¹⁰</p> <p>ABRÉVIATION</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹</p> <p>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL VILLE PAYS</p> <p>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</p> <p style="text-align: center;">JJ MM AAAA</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>ADRESSE OFFICIELLE</p> <p>CODE POSTAL BOITE POSTALE VILLE</p> <p>PAYS TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p>			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

2. Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MAR20002-10198**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains ou euros et hors TVA :

Phases	Désignation	Unité	Quantité	P.U en dhs ou €HT	Total en dhs ou €HT
1	Fourniture et pose de fer type carré 40/70/1,6 avec peinture antirouille y compris toutes sujétions	ML	25,00		
2	Fourniture et pose des tôles en zinc 0,6 mm avec peinture antirouille y compris toutes sujétions	M2	28,00		
3	Fourniture, pose et fixation des vis et supports	F	1,00		
4	Fourniture et pose du gravette G2 pour forme y compris compactage	M3	3,00		
5	Fourniture et pose banc métallique avec assise en bois (Longueur = 9m ; Largeur 0,43 m ; Hauteur = 0,4 m) y compris toutes sujétions	U	1,00		
Total en dhs ou euros Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs ou euros toutes Taxes Comprises					

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

3. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>
<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorierie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_gerales/tr%C3%A9sorierie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

4. Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5. Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE	TELEFAX		
E - MAIL			

BANQUE			
(2) - -			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE	CODE POSTAL		
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*
- (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*
- (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*